



METHANOL

SI063.1L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018

Date d'impression : 30.11.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Méthanol
Code Produit : SI063.1L
Numéro CAS : 67-56-1
Numéro Index : 603-001-00-X
Numéro REACH : 01-2119433307-44-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire
Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **SORDALAB**
15 Avenue des grenots
91150 ETAMPES
Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72
Fax : +33 (0)1 69 92 26 74
Adresse e-mail : chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Liquides inflammables (Catégorie 2), H225

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 3), H301

Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 3), H331

Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 3), H311

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 1), H370

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Aucun(e).

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Synonyme : Alcool méthylique
Formule : CH₄O
Poids moléculaire : 32.04 g/mol
N° CAS : 67-56-1
N° CE : 200-659-6
N° Index : 603-001-00-X
N° REACH : 01-2119433307-44-XXXX

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
Méthanol		
N° CAS : 67-56-1 N° CE : 200-659-6 N° Index : 603-001-00-X N° REACH : 01-2119433307-44-XXXX	Flam. Liq. 2; Acute Tox. 3; STOT SE 1; H225, H301 + H311 + H331, H370	≤ 100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Classe de stockage : Liquides inflammables toxiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 260 mg/m ³	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
	Remarques	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau. Indicatif		
		VME	200 ppm 260 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Risque de pénétration percutanée. Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	1000 ppm 1300 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail. Risque de pénétration percutanée. Valeurs limites indicatives		

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Zone d'application	Voies d'exposition	Effet sur la santé	Valeur
Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	40mg / kg PC / j
Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	8mg / kg PC / j
Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	8mg / kg PC / j
Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	40mg / kg PC / j
Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	8mg / kg PC / j
Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	8mg / kg PC / j
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m ³
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m ³
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	260 mg/m ³
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	260 mg/m ³
Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	50 mg/m ³
Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	50 mg/m ³
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	50 mg/m ³
Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	50 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Compartiment	Valeur
Sol	23.5 mg/kg
Eau de mer	15.4 mg/l
Eau douce	154 mg/l
Sédiment d'eau douce	570.4 mg/kg
Station sur site de traitement des eaux usées	100 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type AXBEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide Couleur: incolore
b) Odeur	Âcre
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	-98°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	64,7°C
g) Point d'éclair	9,7°C c.f.
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Supérieure: 36 %(V) Inférieure: 6 %(V)
k) Pression de vapeur	130,3 hPa à 20,0 °C 546,6 hPa à 50,0 °C 169,27 hPa à 25,0 °C
l) Densité de vapeur	1,11
m) Densité relative	0,792 g/cm ³ à 20 °C
n) Hydrosolubilité	complètement miscible
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: -0,77
p) Température d'autoinflammabilité	455°C
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible

- s) Propriétés explosives
t) Propriétés comburantes

Non explosif
Non classé comme comburant.

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Énergie minimale d'ignition
Conductivité
Densité de vapeur relative

0,14 mJ
< 1 µS/cm
1,11

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Des chlorures d'acide, Anhydrides d'acide, Oxydants, Métaux alcalins, Agents réducteurs, Acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible
En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

LDLO Oral(e) - Humain - 143 mg/kg

Remarques: Poumons, Thorax ou Respiration: Dyspnée.

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

DL50 Oral(e) - Rat - 1187 - 2769 mg/kg

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 128,2 mg/l

CL50 Inhalation - Rat - 6 h - 87,6 mg/l

DL50 Dermale - Lapin - 17100 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation (GPMT) - Cochon d'Inde

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

(OCDE ligne directrice 406)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Test de Ames - S. typhimurium - Résultat: négatif

Test in vitro - Fibroblaste - Résultat: négatif

Mutation dans les cellules somatiques mammifères

Mutagenicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)

Souris - mâle et femelle - Résultat: négatif

Cancérogénicité

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

Effet néfaste sur le fœtus non classifiable

Une classification pour la fertilité ne peut être dérivée des données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.

Information supplémentaire

RTECS: PC1400000

L'alcool méthylique peut être fatal ou causer une cécité si avalé.

Les effets dus à l'ingestion peuvent inclure: Migraine, Vertiges, Somnolence, Acidoses métaboliques, Coma, crises d'épilepsie.

Les symptômes peuvent être retardés : Dommages aux : Foie, Reins.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

Mortalité CL50 - Lepomis macrochirus - 15400,0 mg/l - 96 h

NOEC - Oryzias latipes - 7900 mg/l - 200 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - > 10000,00 mg/l - 48 h

Toxicité pour les algues

Inhibition de la croissance CE50 - Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce) : 22000mg/l 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité aérobique - Durée d'exposition 5 d

Résultat: 72 % - rapidement biodégradable

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 600 - 1120 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1420 mg/g

Demande théorique en oxygène : 1500 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Cyprinus carpio (Carpe) - 72 d à 20 °C - 5 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 1,0

12.4 Mobilité dans le sol

Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

Stabilité dans l'eau à 19 °C : 83 - 91 % - 72 h

Remarques: S'hydrolyse au contact de l'eau. S'hydrolyse facilement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1230

IMDG: 1230

IATA: 1230

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: METHANOL

IMDG: METHANOL

IATA: Methanol

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3 (6.1)

IMDG: 3 (6.1)

IATA: 3 (6.1)

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

IMDG Marine polluant: no

IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Acute Tox. Toxicité aiguë

Flam. Liq. Liquides inflammables

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.